



MINISTÈRE

DE

l'Agriculture et des Travaux Publics

PONTS & CHAUSSÉES

PROVINCE DE NAMUR

N° 247
24600

Messieurs,

OBJET :

Route de Namur à Liège.
Établissements dangereux.

Réponse aux lettres du 16
janvier 1899, n° 13267 et
13268.

ANNEXES :

A 122
Namur, le 19 Janvier 1899

J'ai l'honneur de vous faire connaître, comme suite à vos lettres rappelées en marge, que n'étant pas en possession des plans, je ne puis émettre d'avis sur les demandes de M. M. J. Savin et J. B. Godart, de votre ville, tendant à obtenir l'autorisation, le premier, d'agrandir une fonderie, et, le second, d'établir une fabrique de savon.

Les dossiers relatifs à ces demandes me sont tout d'ailleurs communiqués, comme d'habitude, par M^r le Gouverneur de la province, attendu qu'il s'agit d'établissements repris à la 1^{re} classe de l'arrêté royal du 29 janvier 1863.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

S. Ingénieur en chef Directeur,
A. Hancquaert

À Messieurs le Bourgmestre et les Échevins de la ville

d'Andenne.